



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-115

Séance du 20 décembre 2024

Date de convocation : 16/12/2024 L'an 2024, le 20 décembre 2024 à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 6/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 8/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 6/17
Pouvoirs : 2/17
Excusés : 9/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI, M. BRUN, Mme CABANNE, M. GARNAUD, M.
 MUSSARD et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI, Mme QUINTON à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme BLET, Mme WANNERROY, Mme DARIES, M. PIERRE, Mme
 BECARD, M. OREAL, Mme MAUDUIT, Mme LEVAVASSEUR et M.
 FLEISCH.

Tome 1 - N°24-115 - OBJET : Conventions d'attribution d'une subvention dans le cadre du plan d'aide à l'investissement des résidences autonomie après accord de la caisse nationale d'assurance maladie et d'une subvention d'investissement entre le CARSAT et le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Tours s'est porté candidat auprès de la CNAV - CNSA sur l'appel à projets 2024 concernant l'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie (Délibération n° 24-32 adoptée en Conseil d'Administration du 31/05/2024).

Le projet de remplacement des volets roulants de la résidence autonomie Pasteur tel que présenté au conseil d'administration du 31 mai 2024 a fait l'objet d'un accord pour une subvention comme suit :

- Montant de l'opération : 364 450 € HT soit 400 895,50 € TTC
- Montant des deux subventions :
 - Subvention dans le cadre du plan d'aide à l'investissement : 157.225 €
 - Subvention d'investissement : 25.000 €

Soit au total 50% du montant HT de l'opération

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer les conventions d'attribution des subventions et de tous actes liés à l'exécution de ce projet de rénovation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

